

Crédit Mutuel Antilles Guyane
(Comptes globalisés)

RAPPORT DE GESTION

Exercice clos au 31 décembre 2015

SOMMAIRE

1.	Présentation de l'établissement	3
1.1.	Organes d'administration.....	3
1.2.	Direction générale.....	7
1.3.	Politique d'émission et de rémunération des parts sociales B	8
2.	Contexte de l'activité.....	8
2.1.	Conjoncture économique en Martinique (source IEDOM).....	8
2.2.	Conjoncture économique en Guadeloupe (source IEDOM).....	9
2.3.	Conjoncture économique en Guyane (source IEDOM).....	9
2.4.	Faits majeurs.....	9
3.	Activités et résultats du groupe	9
3.1.	Activité des agences Caisse Fédérale Entreprise	10
3.2.	Activité des caisses locales.....	10
3.3.	Résultat du groupe	13
3.4.	Règlement des fournisseurs	13
3.5.	Participations et intéressement des salariés	14
3.6.	Charges non fiscalement déductibles.....	14
3.7.	Fonds Propres	14
3.8.	Ratio Bâle 2	14
3.9.	Affectation du résultat de l'exercice.....	14
3.10.	Situation du fonds de solidarité	15
3.11.	Résultats des cinq derniers exercices en K€	16
3.12.	Résultat 2015 par entités contributives	16
3.13.	Indemnités allouées à l'ensemble des membres des conseils d'administration.	16
3.14.	Cotation auprès des agences de notations.	17
4.	Gestion des risques	17
4.1.	Contrôle périodique	17
4.2.	Risques Opérationnels	18
4.2.1.	Evaluation du risque opérationnel.....	19
4.3.	Contrôle Permanent - Conformité.....	19
4.3.1.	Risque de crédit.....	20
4.3.2.	Procédure réglementaire Bâle II.....	21
4.4.	Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (anciennement PCA)	21
4.5.	Division des risques (plafonds et limites).....	22
4.5.1.	Limite relative au risque de taux.	22
4.5.2.	Limite relative au risque de liquidité.....	22
4.5.3.	Limite de concentration unitaire sur les contreparties Corporate.	22
4.6.	Reporting de gestion de bilan.	22
4.6.1.	Liquidité.....	22
4.6.2.	Impasse de taux statique.....	23
4.6.3.	Sensibilités du PNB.....	23
4.6.4.	Sensibilité Bâle II du banking book	23
5.	Evénements postérieurs à la clôture et perspectives.....	24
5.1.	Evénements postérieurs à la clôture.....	Erreur ! Signet non défini.
5.2.	Perspectives et évolutions.....	24

1. Présentation de l'établissement

Le Groupe Crédit Mutuel Antilles-Guyane est affilié à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Il est composé de :

- la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane, association loi 1901 qui exerce un rôle de représentation et de contrôle de toutes les composantes du Groupe ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane, Société Coopérative de Crédit à capital variable qui a pour vocation la gestion de la trésorerie de ses adhérents, la mise en place de la logistique permettant le bon fonctionnement des Caisses locales et, la gestion de la clientèle entreprise, via l'Agence Entreprise de la Caisse Fédérale dont le point de vente principal est situé en Martinique et une antenne en Guadeloupe ;
- vingt-cinq Caisses locales réparties en Martinique, Guadeloupe, Guyane et Saint-Martin.

Le montant du capital social du Crédit Mutuel Antilles-Guyane s'élève à 57 330 K€ dont 11 234 K€ de parts A et 46 096 K€ de parts B.

Chaque caisse locale est gouvernée par un Conseil d'Administration qui se compose de cinq à douze membres pris parmi les sociétaires élus par l'Assemblée Générale. Le nombre total d'administrateurs est de 206 élus.

Monsieur Pierre JULIUS assure la présidence du Conseil d'Administration de la Fédération et de la Caisse Fédérale.

La direction générale est tenue par Monsieur Alain DELSERIEYS. Localement la fonction de Directeur Général délégué est assurée par Monsieur Léon WENCKER en remplacement de Monsieur François WAGNER.

Le Groupe Crédit Mutuel Antilles-Guyane compte 329 salariés dont 245 commerciaux, soit 74 % de l'effectif total.

1.1. Organes d'administration

Pouvoirs :

F.A.G

Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Fédération.

Le Président du Conseil d'Administration ou son représentant dûment habilité, représente la Fédération dans tous les actes de la vie civile et assure l'exécution des décisions du Conseil.

C.F.A.G

Le Conseil d'Administration de la C.F.A.G est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Caisse Fédérale, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément réservés à l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil d'Administration est Président de la Caisse Fédérale et, à ce titre notamment, il préside les réunions des Assemblées Générales. Il est assisté dans toutes ses fonctions par un Vice-Président délégué qui le remplace en cas d'empêchement.

Composition

F.A.G

La Fédération est administrée par un Conseil d'Administration composé des Présidents des Caisses. La nomination des administrateurs est ratifiée par l'Assemblée Générale.

Le personnel salarié de l'ensemble du groupe CREDIT MUTUEL ANTILLES-GUYANE est représenté par un Administrateur salarié.

C.F.A.G

La Caisse Fédérale est administrée par un Conseil d'Administration composé des Présidents des Caisses. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de six ans maximum. Le personnel salarié de l'ensemble du groupe CREDIT MUTUEL ANTILLES-GUYANE est représenté par un Administrateur salarié.

Le Directeur Général assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

Les Conseils d'Administration de la FAG et la CFAG

NOM - PRENOM	CAISSE	FONCTION FAG	FONCTION C.F.A.G.	SITUATION PROFESSIONNELLE
BILAS Lucile	Marin	Membre	Administratrice	Retraitée educat. nation.
EXILIE Georges	Crédit Mutuel Enseignant	Membre	Administrateur	Enseignant
FABIGNON Didier	Le Gosier	Membre	10ème Vice Président/Adminis.	Gérant entreprise
FISCHER Jean Paul	Saint Martin	Membre	4ème Vice Président/Adminis.	Chef d'entreprise
HILDEBERT Lydia	Le Moule	Membre	Administratrice	Gérante entreprise
HOCHÉ Patrick	Place d'Armes	Membre	7ème Vice Président/Adminis.	Enseignant
JEAN MARIE Olga	Le Robert	Membre/Secrétaire	8ème Vice Présidente/Adminis.	Retraitée educat. nation.
JUDITH Roger Claire	Sainte-Rose	Membre	Administrateur	Chef d'entreprise
JULIUS Pierre	Coop. Ouv. De Crédit	Président	Président/Adminis.	Retraité assurances
LE CURIEUX Gérard	Fort de France Centre	Membre	Administrateur	Retraité de la Dir. Gén. Des Finan. Publ.
LECURIEUX LAFAYETTE DANIEL	Saint Pierre	Membre	Administrateur	Gérant entreprise
LERYCHARD Fernand	Crédit Social	2ème Vice Président	1er Vice Président/Adminis.	Retraité Dir. CCIM
MAMES Raphaël	Rivière-Salée	Membre	Administrateur	Retraité BTP
MANUEL Michel	Didier	Membre	Administrateur	Enseignant
MARIE-REINE Michel	Le François	Membre	Administrateur	Boulangier
MARTIAL Alexandre	Acajou	Secrétaire Adjoint	3ème Vice Président /Adminis. Secrétaire Adjoint	Cadre Mairie du Lamentin
MAYEKO-ROZAN Delphine	La Jaille	Membre	5ème Vice Présidente/Adminis	Cadre entreprise
MERI Emmanuelle	Les Abymes	Membre	Administratrice	Retraitée Magistrat Barreau de PàP
RENARD Roger	Schoelcher	Membre	Administrateur	Retraité éducat. nation.
SAE Roseberg	Le Crédit Artisanal	Membre	Administrateur	Avocat
TAVERNY Roger	Nord Atlantique	Membre	6ème Vice-Président	Direct. Gén. Des Services Mairie de Ste-Marie
VALERIUS Robert	Basse-Terre	Membre	Administrateur	Avocat
VOLTON Serge	Sainte Luce	Membre	9ème vice Présidente/Adminis	Notaire
WEIMERT Alex	Crédit Pop. Guyanais / Remire Montjoly	1er Vice Président	2ème Vice Président/Adminis.	Chef d'entreprise
BOUTANT Benjamin	Didier	Administrateur salarié	Administrateur salarié	Directeur de Caisse
ARINNE Arlette	FAG	Représentant du C.E.	Représentant du C.E.	Agent spécialisé CMAGAS
NABEC Grégori	Crédit Social	Représentant du C.E.	Représentant du C.E.	Conseiller accueil

Les Commissions du Conseil d'Administration

FOINCTION	COMITE DES CREDITS F.A.G.	COMITE DES CREDITS AGENCE F.A.G.	COMITE DE CONTRÔLES	COMITE DE SUIVI DES RISQUES	COMITE D'AUDIT ET DES COMPTES	COMMISSION FONDS DE SOLIDARITE
Président	JULIUS Pierre	RENARD Roger			LERYCHARD Fernand	JULIUS Pierre
Techniciens F.A.G.	WENCKER Léon BASTOULL Luc	TEXIER Jean Michel	WENCKER Léon THOMAS Sylvain BASTOULL Luc KERN Roger SCEMAMA Eric	WENCKER Léon BASTOULL Luc KERN Roger SCEMAMA Eric	WENCKER Léon THOMAS Sylvain BASTOULL Luc KERN Roger SCEMAMA Eric	WENCKER Léon JEAN BAPTISTE Dominique SCHOLASTIQUE J- Christophe
Membre Membre Membre Membre	HOICHE Patrick LE CUREUX Gérard MARTIAL Alexandre TAVERNY Roger	HELENON Hervé JULIEN Catherine LERYCHARD Fernand VIOLTON Serge	MARTIAL Alexandre TAVERNY Roger	FABIGNON Didier HELENON Hervé MAMES Raphaël	BLAS Lucile JEAN-MARIE Olga JOINVILLE Agnès REYNARD Roger THELINEAU Eliane	JUDITH Roger Claire LERYCHARD Fernand RENARD Roger
PERIODICITE DES REUNIONS	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Ad-Hoc
OBJET	Analyse et ratification des dossiers de crédits.	Analyse et ratification des dossiers de crédits.	Exploiter le reporting des contrôles réalisés sur la période concernée et arrêter les mesures nécessaires à la régularisation des dysfonctionnements éventuels. Valider le P.A.A et ses évolutions.	Faire le point sur la gestion de la chaîne de risques, de la phase octroi à la phase contentieuse. Etre informé des dossiers les plus importants, en fonction des critères choisis.	Validation des actions correctrices préconisées par les Comités des risques et des contrôles,	Reporting et validation des actions du fonds de solidarité

FOINCTION	COMITE DE DEVELOPPEMENT	COMMISSION DES FINANCES ET DES MOYENS	COMMISSION FORMATION DES ELUS	COMMISSION RELATIONS SOCIALES/ FORMATION DES SALARIES	COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	COMMISSION STRATEGIQUE	COMMISSION DE DEVELOPPEMENT S/Commission de la commission stratégique
Président	JULIUS Pierre	HELENON Charles	LERYCHARD Fernand	MAYEKO-ROZAN Delphine Maryse	TAVERNY Roger	WEMERT Alex	MA Patrick
Techniciens F.A.G.	WENCKER Léon JEAN BAPTISTE Dominique SCHOLASTIQUE Jean Christophe	WENCKER Léon JEAN BAPTISTE Dominique SCHOLASTIQUE Jean Christophe	CHARLERY Danièle	LATOUR Guy	CHARLERY Danièle	WENCKER Léon/DANNER Albert	Animateurs Commerciaux
Membre Membre Membre Membre Membre Membre Membre	JUDITH Roger Claire LERYCHARD Fernand RENARD Roger	BOUTANT Benjamin BRAVO Cécile EGUENTA Noëlle JOBELLO Marceau MA Patrick MARTIAL Alexandre PRUDENT-BERNARDINI Nadiège TEXIER Jean-Michel	BLAS Lucile EGUENTA Noëlle JUDITH Roger Claire MAMES Raphaël	CELESTINE-EDWIGE M. Alice HELENON Charles JOBELLO Marceau MA Patrick PAULA Dominique PERNELLE Roger THELINEAU Eliane ZALI Olivier	AGAT Line Rose SAE Rosenberg VALERUS Robert VIOLTON Serge	FABIGNON Didier FISCHER Jean-Paul HOICHE Patrick JEAN-MARIE Olga JULIUS Pierre LERYCHARD Fernand MARTIAL Alexandre MAYEKO-ROZAN Delphine-Maryse TAVERNY Roger VIOLTON Serge	BONHEUR Chris CELESTINE-EDWIGE M-Alice PAULA Dominique RETORY Evélyne SERVAND Jean-Marc VALENTIN Sandra ZALI Olivier
PERIODICITE DES REUNIONS	Ad-Hoc	2 - 3 fois dans l'année	Autant de fois que nécessaire	Autant de fois que nécessaire	Ad-Hoc	Non définie	Non définie
OBJET	Reporting et validation des actions du comité de développement	Elaboration du règlement de trésorerie - Gestion financière	Points relatifs aux formations des élus	Points relatifs au social et aux formations des salariés	Réflexion et mise à jour des statuts et règlements du groupe.	Tout ce qui a trait au développement du C.M.A.G.	Analyse et ratification des soutiens aux actions de développement commercial des Caisses.

Les bureaux fédéraux

Les bureaux se réunissent pour examiner divers points qui sont soumis à l'approbation des Conseils fédéraux.

Il y a un bureau pour la F.A.G et un pour la C.F.A.G.
Les bureaux se sont réunis 4 fois en 2015.

1.2. Direction générale

Mode de désignation

Le Conseil d'Administration de la Fédération nomme et, le cas échéant, révoque le Directeur Général de la Fédération, sur proposition du Président. Il fixe ses pouvoirs.
Préalablement à la nomination du Directeur Général, la Fédération recueille l'avis du Conseil d'Administration de la Confédération qui vaut agrément initial.

Le Comité de direction.

Dirigé par Léon WENCKER, il est composé de :

Nom - Prénom	Fonction
CROSNIER Guy	Directeur C.M.A. - Resp. Sécurité - Moyens Généraux - Immobilier
BASTOULL Luc	Responsable Engagements
JEAN-BAPTISTE Dominique	Responsable de la Comptabilité, de la fiscalité et du Contrôle de Gestion
LATOUR Guy	Directeur des Ressources Humaines
DESIRE Nicole	Responsable Informatique et GAB
DANNER Albert	Responsable Animation Commerciale

Commissaires aux comptes.

Le contrôle des comptes du C.M.A.G est exercé par deux Commissaires aux Comptes titulaires et deux Commissaires aux Comptes suppléants désignés et exerçant leur mission dans les conditions prévues par la loi.

Titulaires	
Arnaud BOURDEILLE	KPMG AUDIT Tour EQHO- 2, avenue Gambetta-92066 Paris La Défense
Jean-Marie FERRANDO	EXCO, L'aiglon - 42 avenue de la grande armée 75017 PARIS
Eric MENA	EXCO, L'aiglon - 42 avenue de la grande armée 75017 PARIS
Suppléants	
Isabelle GOALEC	KPMG AUDIT Tour EQHO- 2, avenue Gambetta-92066 Paris La Défense
Sandrine BOURGET	EXCO, L'aiglon - 42 avenue de la grande armée 75017 PARIS

Les honoraires des Commissaires aux Comptes sont fixés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires.

1.3. Politique d'émission et de rémunération des parts sociales B

Les parts sociales des Caisses locales sont des parts de sociétaires au sens de la loi du 10 septembre 1947. Elles sont représentatives d'une quote-part du capital de la Caisse locale.

Les parts sociales sont nominatives. Chaque part doit être entièrement libérée lors de la souscription. Les parts B, ont une valeur nominale fixée à 1 €.

Les parts sociales donnent vocation à un intérêt annuel, fixé par le Conseil d'Administration de la Fédération dans la limite du taux maximum fixé par la loi du 10 septembre 1947 ainsi que le cas échéant le taux fixé par le Conseil d'Administration de la Fédération. L'intérêt annuel est également versé sous réserve de la constatation par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse locale de l'existence de sommes distribuables suffisantes et de la décision prise par ladite Assemblée de procéder à la distribution d'un intérêt. Ainsi, le Conseil d'Administration de la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane a proposé pour les intérêts versés en 2015 une rémunération des parts B de 1.80 % et en 2014 une rémunération des parts B de 1.90 %.

Le paiement des intérêts des parts B peut être effectué en numéraire et/ou en parts B.

Le montant total des intérêts versés aux parts B s'élève à 820 K€ pour l'exercice 2015 contre 855 K€ en 2014.

2. Contexte de l'activité

2.1. Conjoncture économique en Martinique (source IEDOM)

En décembre 2015, les Martiniquais ont élu les premiers conseillers de la Collectivité Territoriale de Martinique. Régie par l'article 73 de la constitution, cette collectivité exercera désormais de manière unique les compétences qui étaient auparavant dévolues distinctement au conseil régional et au conseil général.

Au cours de l'année 2015, l'indicateur du climat des affaires s'est maintenu au-dessus de sa moyenne de longue durée.

Dans le secteur du BTP, après une année 2014 bien orientée, les ventes locales de ciment se sont repliées en 2015 (-1.6%). Les ventes de ciment dévolues à la construction privée continuent de reculer (-8.9%), tandis que celles destinées aux plus gros chantiers ont progressé de 1.2% sur l'année, avec un léger fléchissement sur le second semestre.

Le secteur de l'automobile connaît un rebond de 14% par rapport à l'année 2014. Cette progression concerne autant les véhicules utilitaires neufs (+12.9%) que les véhicules particuliers (+14.2%).

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, recule de 2.3% sur un an en décembre à 43 424, contrastant avec l'augmentation du nombre d'allocataire de pôle emploi enregistré en fin septembre à +1.5% en glissement annuel.

En France (y compris DOM) le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, augmente de 2.3% sur un an.

2.2. Conjoncture économique en Guadeloupe (source IEDOM)

L'indicateur du climat des affaires a évolué favorablement tout au long de l'année. A 104.2 points, il reste au-dessus de sa moyenne de longue durée.

Le secteur du BTP enregistre une hausse de 1.4% des ventes de ciments sur un an, après une année 2014 marquée par une forte baisse. Les ventes de ciment en vrac, destinées aux grands chantiers affichent une progression de 1.1% et les ventes en sac dédiées à la construction privée augmentent de 1.8%.

Le nombre de demandeurs d'emploi s'inscrit en baisse, -0.5% en glissement annuel pour atteindre 57 090 chômeurs.

2.3. Conjoncture économique en Guyane (source IEDOM)

L'indicateur du climat des affaires relate une tendance haussière que l'on observe depuis fin 2014. Il se situe toutefois encore bien en deçà de sa moyenne de longue période (-13.8 points) et ce depuis plus de trois ans.

En 2015, le marché de l'automobile a enregistré une augmentation de 4.2%. Après un recul en 2014, les ventes de véhicules neufs sont en hausse de 3.5%. En revanche, les ventes de véhicules neufs utilitaires sont en repli de -1.1% par rapport à l'année précédente.

Le nombre de demandeurs d'emploi progresse sur un an de 3.6% et se fixe à 23 235.

2.4. Faits majeurs

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- La scission de la caisse du Crédit Populaire Guyanais qui donne naissance à la CCM de Rémire - Montjoly.
- M. Léon Wencker est nommé directeur général délégué du CMAG.

3. Activités et résultats du groupe

3.1. Activité des agences Caisse Fédérale Entreprise

Les Agences Entreprises de la Caisse Fédérale sont composées de 7 salariés basés essentiellement en Martinique. Elles viennent en soutien des caisses locales sur le marché des professionnels et gèrent les entreprises de plus de 1,5 M€ de chiffres d'affaires. Elles détiennent l'exclusivité du financement des promotions immobilières.

L'encours des engagements s'élève à 238 M€ dont 195M€ de crédits amortissables.

L'encours d'épargne totale gérée s'élève à 90 M€, dont 60 M€ logés en comptes-courants et 21 M€ placés sur des comptes à terme.

Le coût du risque avéré, y compris les pertes sur créances irrécouvrables, s'améliore pour atteindre -408 K€ contre -2 175 K€ en décembre 2014. Le coût du risque avéré est en reprise de 156 K€ contre - 1751 K€ un an plus tôt. L'année 2014 avait été marquée par une application plus restrictive sur instruction groupe d'une méthode de provisionnement déjà existante.

3.2. Activité des caisses locales

- Engagements

La production de crédits progresse de 18 % et se fixe à 306 M€ en décembre 2015 contre 260 M€ en décembre 2014. De même que l'année précédente, cette hausse d'activité est ressentie dans l'ensemble des territoires du CMAG à l'exception du territoire de la Guyane.

La production des caisses Martiniquaises progresse de 22 % par rapport à fin décembre 2014 pour atteindre 209 M€. Les crédits à l'habitat (+35%) et les crédits à l'équipement (+54%) contribuent fortement à cette progression.

Les C.C.M de la Guadeloupe affichent de nouveau un taux de progression positif (+49%). La production de l'ensemble des crédits 2015 s'établit à 50 M€ et représentent désormais 14% (12% en 2014) de l'ensemble de la production du CMAG.

Les CCM de Guyane bénéficient d'un environnement moins favorable et leurs productions régressent régulièrement depuis les trois dernières années (29 M€ en 2015 ; 39M€ en 2014 et 48M€ en fin 2013).

Pour l'ensemble des entités, l'encours des crédits à l'habitat progresse de 4.20 %, (+2.6% en 2014.12) pour atteindre 969 M€, soit 72 % de l'encours des crédits amortissables. Le taux de production moyen de cette activité se fixe à 2.92 % en 2015 contre 3.76 % en 2014.

Les crédits à la consommation et renouvelables connaissent depuis l'année 2011 un développement moins favorable. En 2014 cette tendance c'est inversée et s'est poursuivi en

2015. Le volume de déblocage à progressé de 1.45 % sur un an. Tous les territoires du CMAG excepté à Saint-Martin contribuent à cette évolution. L'encours des crédits augmente de 1.46 % sur une année glissante et s'établit à 193 M€. Au 31/12/2015, ils représentent 14 % de l'encours total des crédits.

La production des crédits à l'équipement croît de 27% par rapport au 31/12/2014 et s'établit à 48 M€. Le nombre de crédits accordés progresse de 13 %. Au 31/12/2015 l'encours des crédits à l'équipement est de 185 M€, soit 6.36 % de plus qu'en 31/12/2014. Cette branche d'activité représente 14 % des encours de crédits, en stabilité par rapport à l'année précédente.

Les demandes de renégociations ont été multipliées par 5 par rapport de l'exercice précédent. L'encours des crédits renégociés s'établit donc à 114 M€ et génère une perte en marge d'intérêt au 31-12-2015 de 409 K€.

Le volume des remboursements anticipés progresse de 24% à 76 M€.

- **Epargne**

L'année 2015 se termine sur une collecte de 93 M€, principalement centralisée sur les comptes courants. En effet, en raison du bas niveau des taux règlementés les épargnants ne se tournent plus vers les LA/LDD.

Les dépôts sur livrets collecte néanmoins 19 M€ en raison d'un fort dépôt effectué par une association en fin d'année. L'encours des dépôts sur livrets progresse ainsi de 9% sur un an et atteint 255 M€.

L'épargne logement composé des CEL et des PEL est orientée à la hausse depuis ces deux dernières années. En effet le PEL est encore l'un des rares produits à offrir aux épargnants un taux de rémunération de 2%. La collecte cumulée de cette activité s'en trouve donc soutenue et se fixe à 4 233 K€. L'encours des PEL progresse de 5.44% pour se fixer à 129 508 K€. Les CEL en situation moins favorable affichent une décollecte de 87 K€, leurs encours demeure cependant stable à 27 M€.

L'activité des bons et CAT en lien avec les conditions de marchés reste orientée à la baisse. L'année 2015 se solde par un flux cumulé négatif de 15 M€ et leurs encours régresse de -4.80% à 305M€.

L'encours des dépôts non rémunérés bondit de 19% par rapport au 31/12/2014 à 485 M€, conséquence de l'absence de rémunération attractive des produits d'épargne bilancielle.

La collecte d'assurance vie atteint 12.2 M€ soit 50% de plus que l'année précédente, l'encours progresse de 5.69% à 222 M€.

L'encours des parts sociales B est de 46 095 K€ en hausse de 1.5% par rapport au 31/12/2014.

L'encours d'épargne de l'ensemble des caisses locales se fixe à 1.524 Md€ en progression de 6.77 % par rapport au 31/12/2014.

- Commissions

Au 31/12/2015, le montant net des commissions est de 25.1 M€, en augmentation de 6% par rapport à fin 2014.

commissions en K€	2015	2014	% Evolut°
Commissions comptes	9 797	9 483	3%
Commission Crédits	1 858	1 626	14%
Commission sur Monétique	3 302	3 049	8%
Commission Autres Moy. Paiement	2 050	2 283	-10%
Commission Financières	246	204	21%
Commission Services	942	835	13%
Commission Assurances	6 936	6 211	12%
Total	25 131	23 691	6,1%

Les commissions de comptes progressent de 3% pour atteindre 9.4 M€. Elles sont principalement portées par les frais de gestion de l'Eurocompte qui progressent de 11%.

Les commissions de crédits enregistrent une forte évolution en lien avec l'augmentation du volume des remboursements anticipés.

Les commissions sur monétique réagissent favorablement aux changements de la tarification des cartes de paiement intervenue en fin d'exercice. Les commissions sur les paiements de porteurs de cartes (+11%) et les commissions sur les paiements des commerçants (+7%) contribuent également à cette évolution.

Les commissions de services bénéficient du développement de la télésurveillance à +57%.

Les commissions assurances demeurent un axe fort du développement du CMAG avec un taux de croissance de 19% des commissions IARD.

- Frais généraux

Les frais généraux s'élèvent à 38.2M€, stable par rapport au 31/12/2014. Ils sont composés à 51 % des frais de personnel qui évoluent peu par rapport à l'année précédente. Les autres frais généraux suivent la même tendance.

Le coefficient d'exploitation s'améliore à 54.61 % au 31/12/2015 contre 56.33 % au 31/12/2014.

Le rapport commissions sur frais de personnel suit la même tendance à 128.81 % au 31/12/2015 contre 121.53 % au 31/12/2014.

- Coût du Risque *

(*hors provision forfaitaire sur crédit)

Le coût du risque avéré diminue de 47% pour se fixer à -2.1 M€ contre -4.08 M€ au 31/12/2014.

Le coût du risque 2014 se justifiait par l'application plus restrictive, sur instruction groupe, d'une méthode de provisionnement déjà existante.

La charge nette sur crédits décroît de 44% sur un an, soit 1.5 M€ de moins qu'au 31/12/2014 à 1 774 K€. Les dotations comptabilisées au titre du risque né en 2015 s'élèvent à 5.8 M€ (-8% sur un an) et les reprises de provisions se fixent à 4 M€ contre 3.1 M€ en 12/2014.

La charge nette actuarielle évolue à la baisse à -54% en lien avec la mise à jour des lois de recouvrement. Au 31/12/2015 elle s'élève à -399 K€

Le montant des créances passées en pertes au cours de l'année 2015 s'élève à 1.701 K€ dont 292 K€ non couvertes par des provisions.

Le total des encours dégradés s'élève à 181 M€ (stable sur un an) dont 168 M€ d'encours de crédits.

Sur l'année 2015, l'encours total de dossiers gérés en contentieux a augmenté de 1.3% à 108.4 M€. Le total des encaissements s'élève à 15.95 M€ au 31/12/2015 contre 13.9 M€ un an plus tôt.

3.3. Résultat du groupe

Le produit net d'intérêt est stable sur un an à 57M€.

Les commissions progressent de 6% à 28 M€.

Le produit net bancaire ressort à 86 M€ en hausse de 2.4% par rapport au 31/12/2014.

Les frais généraux s'élèvent à 47.7 M€. Ils sont composés à 61% de frais de personnel (28.9 M€, +0.30 %) et des autres frais généraux pour 19 M€ en progression de 2.17% sur un an.

Il en résulte un résultat brut d'exploitation de 38.4 M€, en hausse de 4.25 %.

Le coefficient d'exploitation s'améliore à 55.39% au 31/12/2015 contre 56.16 % au 31/12/2014.

Le Groupe accuse un coût du risque avéré de 2 M€ contre 5.8 M€ en 2014. Les créances douteuses et litigieuses s'élèvent à 110 M€, soit 68 % de l'encours de crédits (-0.3 point par rapport à 2014). Le taux de couverture des créances douteuses est de 44.7 % contre 43.2 % en 2014.

La MNA atteint à 23.9 M€, en progression de 19 % par rapport à l'année précédente.

3.4. Règlement des fournisseurs

Le règlement des fournisseurs s'effectue en fin de mois.
Les dettes fournisseurs au 31/12/2015 s'élèvent à 314 K€.

3.5. Participations et intéressement des salariés

L'enveloppe de l'intéressement et de la participation allouée aux salariés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 1 712 K€.

3.6. Charges non fiscalement déductibles

En 2015, il n'y a pas eu de réintégration de frais généraux à la suite d'un redressement fiscal. Aucune dépense somptuaire n'a été enregistrée.

3.7. Fonds Propres

Les fonds propres Tier one du groupe au 31 décembre 2015 après intégrations du résultat de l'exercice s'élèvent à 298 M€.

Le montant des exigences de fonds propres Bâle II est de 46.5 M€ contre 42.4 M€ à fin 2014. Elles se décomposent ainsi :

- 36.4 M€ au titre du risque de crédits ;
- 2 M€ au titre des exigences transitoires ;
- 8.1 M€ au titre du risque opérationnel.

3.8. Ratio Bâle 2

Le ratio de solvabilité est de 51,24 % à fin 2015 contre 50,66% en décembre 2014.

3.9. Affectation du résultat de l'exercice

Le bénéfice de l'exercice 2015 s'élève à 12 253 K€ et sera réparti comme suit :

- 11 331 K€ en réserves ;
- 2 K€ en report à nouveau ;
- 820 K€ en intérêts de parts B.

3.10. Situation du fonds de solidarité

Le fonds de solidarité a reçu 145 K€ de remboursement et décaissé 713 K€ pour les 3 jeunes caisses déficitaires de la Guadeloupe. La CCM de Sainte-Rose a procédé cette année à son premier remboursement, tandis que la CCM du Gosier termine le sien. L'encours des 4 caisses constituant le fonds au 31 décembre 2015 s'élève désormais à 3 671 K€.

Montant en €uros

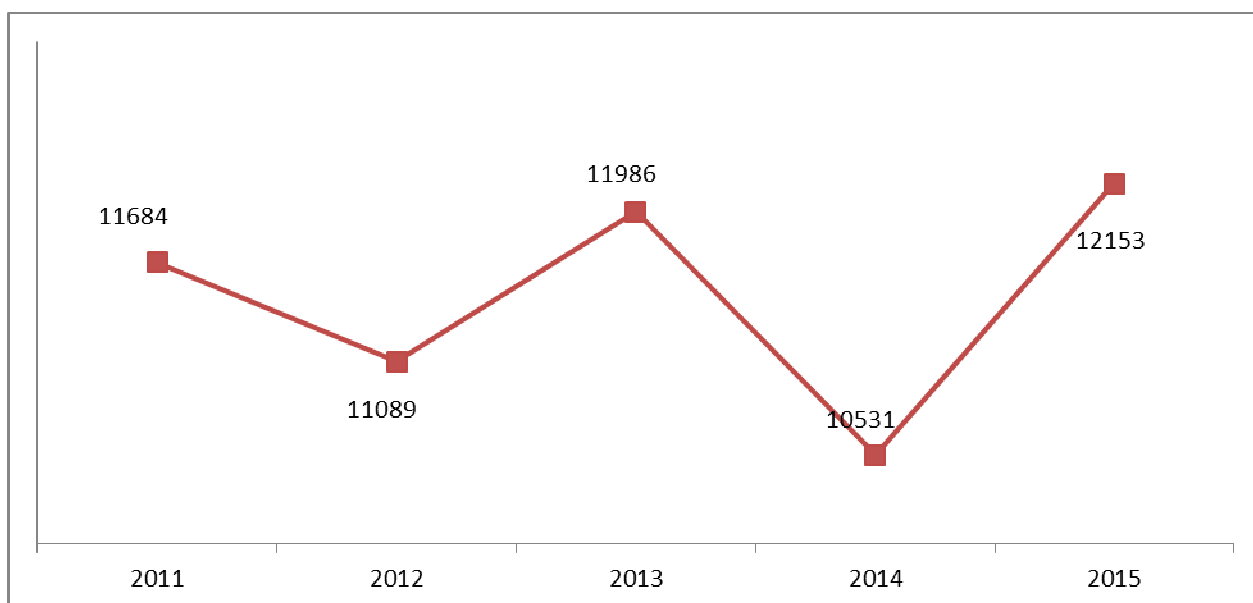
Caisses locales	ENCOURS 31.12.14	DEMANDES 2015	REMBOURS. 2015	ENCOURS 31.12.15
Le Gosier	87 214	0	87 214	0
Sainte-Rose	1 286 200	0	57 700	1 228 500
Basse Terre	584 700	94 700	0	679 400
Le Moule	843 100	279 300	0	1 122 400
Abymes	301 400	339 300	0	640 700
Total	3 102 614	713 300	144 914	3 671 000

Montant en €uros

Caisses locales	Bonifications	Rétrocessions	Subvention de solidarité	Total
Sainte-Rose	73 092	63 750		136 842
Basse Terre	60 000	76 875	94 700	231 575
Le Moule	54 397	76 875	279 300	410 572
Abymes	120 000	76 875	339 300	536 175
Total	307 489	294 374	713 300	1 315 163

Les jeunes caisses de la Guadeloupe ont également bénéficié de la rétrocession de leurs intérêts sur les avances d'investissement et de démarrage à hauteur de 294 K€. Le total de la solidarité allouée aux CCM s'élève 1 315 K€.

3.11. Résultats des cinq derniers exercices en K€



3.12. Résultat 2015 par entités contributives

En Millions d'euros	Caisse Fédérale	Caisses Locales	Fédération	TOTAL
PRODUIT NET BANCAIRE	16,1	70,1	0,0	86,14
- FRAIS GÉNÉRAUX	-9,4	-38,3	0,0	-47,7
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	6,6	31,8	0,0	38,4
- COÛT DU RISQUE	-0,4	-3,3		-3,7
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	6,2	28,6	0,0	34,7
RÉSULTAT COURANT	6,2	28,6	0,0	34,8
- RESULTAT EXCEPTIONNEL	-0,2	0,1	0,0	-0,1
- IMPÔT sur LES BÉNÉFICES	-2,2	-9,4	0,0	-11,6
- DOTATIONS / reprises de FRBG	-2,3	-8,7		-11,0
RÉSULTAT NET	1,6	10,5	0,0	12,2

3.13. Indemnités allouées à l'ensemble des membres des conseils d'administration.

Le montant global des indemnités allouées à l'ensemble des membres des organes d'administration est de 48 K€.

3.14. Cotation auprès des agences de notations.

- Standard & Poor's A (Perspective négative A-)
- Moody's (BFCM) Aa3 (Perspective stable)
- Fitch (BFCM) A+ (Perspective stable)

4. Gestion des risques

La cohérence de l'ensemble du dispositif de contrôles qui regroupe le contrôle périodique, le contrôle permanent et la fonction conformité est assurée par le Comité d'Audit et des Comptes, représentant les organes de contrôle de la Fédération Antilles-Guyane. L'application des contrôles (périodique, permanent et de conformité) vise à s'assurer de la couverture des risques et de la bonne cohérence des procédures mises en place.

Les Comités des Risques et Comités d'Audit et des Comptes, mis en place courant 2013, examinent les rapports des Contrôles Permanent et Périodique et rendent compte directement aux Conseils d'administration.

4.1. Contrôle périodique

Les principales missions assurées par le Contrôle périodique du CMAG sont la certification annuelle des comptes des Caisses locales, les révisions quadriennales des CCM ainsi que les missions transversales qui recouvrent principalement les audits des services fédéraux.

L'effectif du Contrôle périodique est dorénavant stabilisé à trois collaborateurs. L'équipe en place est ainsi composée de deux inspecteurs détachés du Groupe CM11 et d'un inspecteur salarié du CMAG. Pour mémoire, M. Pierre ECKLY, Inspecteur général et Responsable du Contrôle périodique réseaux du Groupe CM11, est également l'Inspecteur général du CMAG.

Les travaux du Contrôle périodique sont restitués aux différents organes du CMAG dans le cadre du dispositif du pilotage des fonctions de contrôle :

- *Structure opérationnelle* => Comité des Contrôles ;
- *Dirigeant effectif* => Comité d'Audit et des Comptes ;
- *Organe de surveillance* => Conseil d'Administration Fédéral CMAG.

Dans le cadre de la certification des comptes des Caisses Locales, le Contrôle périodique valide la présentation des comptes.

Le contrôle bilan se déroule en 2 phases :

- En fin d'année, avant le 31/12, avec la vérification des provisions constituées et du bon déclassement en douteux/contentieux des risques avérés ;

- En début d'année suivante avec des contrôles plus spécifiques sur les aspects réglementaires et l'utilisation régulière du portail de contrôle interne. Le portefeuille de risques fait l'objet d'une analyse statistique et les comptes sont certifiés également.

Les missions de contrôle des comptes 2014 ont donné lieu à l'établissement de :

- 20 rapports standards
- D'un rapport spécial mentionnant l'existence de deux conventions pour la caisse 05201 fort de France Centre.
- 3 rapports non standards.

Pour l'année 2015, les travaux de vérification des déclassés et provisions ont été menés dans 8 CCM. Ces travaux se sont soldés par une dotation globale de provisions de 193 K€.

La révision d'une Caisse locale est un contrôle approfondi portant sur tous les risques auxquels une CCM peut être confrontée et les mesures en place pour les prévenir. Ce contrôle est réalisé tous les quatre ans dans chaque entité du réseau. Les Caisses qui présentent des indicateurs de sensibilité peuvent être intégrées en anticipation du programme normal afin de prévenir d'éventuels dysfonctionnements. Pour les Caisses récentes, la date de la première mission de révision est fixée à 2 ans au lieu de 4 ans et l'utilisation du référentiel spécifique « CCM en création » est privilégiée.

En 2015, les cinq CCM au programme ont été révisées. Se rajoutent à cela, une Caisse du programme 2016 et la CFCM Martinique pour la partie des comptes du personnel, soit un total de sept missions terminées.

Au 31/12/2015, 69% des CCM bénéficient d'une évaluation favorable traduisant un niveau global de risque correct.

Sur 2015, 9 suivis de révisions ont été effectués. Les premières analyses ont permis de clôturer les suivis dans 5 cas. Pour deux CCM, les suivis ont été clôturés à l'issue de la seconde analyse.

Sur l'année 2015, conformément au plan quinquennal, 2 services de second degré ont été audités.

En conclusion, le dispositif de contrôle périodique du CMAG est conforme avec les conventions qui régissent le partenariat entre le CMAG et le CM11-CIC.

4.2. Risques Opérationnels

Le groupe Crédit Mutuel est autorisé, depuis le 01/01/2010, à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires, au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres.

La déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée est effective depuis l'arrêté du 30.06.2012, sur autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution.

Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels (mis en place depuis 2002) s'appuie sur un référentiel unique et sur des méthodes d'évaluation quantitative communes. Les cartographies des risques sont réalisées par ligne de métier, objet et type de risque en étroite relation avec les Directions fonctionnelles.

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- Contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- Du point de vue humain : protéger les personnes, développer la responsabilité, autonomie et contrôles, et capitaliser sur les compétences du groupe ;
- Du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités ;
- Du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle.

4.2.1. Evaluation du risque opérationnel

Au 31.12.2015, le total des pertes brutes et des provisions nettes liées aux risques opérationnels représente 240 K€ et s'inscrit en diminution par rapport à 2014 (360 K€).

Les risques se concentrent principalement sur les lignes métiers « Paiement et règlement » (53,3%) et « Banque de détail » (45,9%).

Le seuil réglementaire de déclaration de sinistre à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution et à la C.N.C.M est fixé à 0,5 % des fonds propres de base de catégorie 1.

L'organe exécutif et l'organe délibérant sont informés dès que le sinistre est supérieur respectivement à 10 K€ ou 50 K€.

Au titre de l'exercice 2015, 5 déclarations ont été faites à l'organe délibérant (Conseil d'Administration) et 11 à l'organe exécutif (Directeur Général Délégué).

L'exigence de fonds propres au titre des risques opérationnels au 31.12.2015 est de 8.042 K€ pour le CMAG.

4.3. Contrôle Permanent - Conformité

Le contrôle interne de 1^{er} niveau est traité dans chaque Caisse locale au travers d'un portail et d'outils informatiques dédiés, et dans le cadre d'un plan de contrôle annuel.

La supervision de second niveau de ces portails par le Contrôle Permanent garantit la régularité, la qualité et la fiabilité des contrôles, ainsi que leur prolongement opérationnel au travers de la mise en œuvre des actions correctrices.

Le Contrôle Permanent assure les contrôles de second niveau, veille au respect des dispositions réglementaires et à la conformité des procédures et traitements, et intervient si nécessaire en appui du réseau.

Principaux domaines d'intervention, outre la supervision du contrôle interne des Caisses :

- Conformité
- Déontologie,
- Lutte anti-blanchiment ;
- Relations avec les clients Services d'Investissement ;
- Risques de crédit ;
- Réglementation Bâle II
- Contrôle interne comptable
- Risques opérationnels
- Fraude.

L'année 2015 a entre autre été marquée par la poursuite des efforts d'optimisation du dispositif de lutte anti-blanchiment, avec en particulier des sessions de formation pour les Directeurs.

Parmi les particularités sur le plan de la conformité, il faut citer les travaux d'anticipation au dispositif mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de la Loi Eckert sur les « avoirs abandonnés » (clients inactifs).

Concernant les différents portails de contrôle déployés au siège, le plan de contrôle 2015 a été intégralement respecté, et les différentes actions de supervision confirment que les risques afférents aux différentes activités sont généralement bien couverts.

A défaut, les actions correctrices nécessaires ont été mises en œuvre.

4.3.1. Risque de crédit.

La politique générale des risques est déclinée dans les procédures qui précisent notamment les règles d'octroi, les principales orientations retenues pour l'activité de crédit (notamment en matière de segment de clientèle), la définition et le suivi des limites.

La politique de gestion des risques crédit poursuit plusieurs objectifs :

- Mesurer les exigences de fonds propres;
- Aider au pilotage par la maîtrise des engagements dans le respect des limites et des risques ;
- Réduire le coût du risque dans la durée ;
- Répondre efficacement à la réglementation Bâle II ainsi qu'à la réglementation sur le contrôle interne, et assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire.

Les procédures régionales s'appuient sur le système de notation interne du Groupe CMCIC, établi dans le respect des exigences réglementaires de Bâle II. Ce système est commun à l'ensemble des entités du Groupe et permet de noter les contreparties éligibles aux approches notation interne. Il se fonde sur des modèles statistiques différents selon les segments de clientèle pour la banque de masse et sur des grilles de cotation élaborées par des experts pour les contreparties bancaires.

Toutes les contreparties sont positionnées sur une échelle de cotations, déclinée sur neuf positions saines en complément du défaut, et reflétant la progressivité du risque.

Un plafond de compétence est défini pour chaque entité, accompagné de la pondération selon la cotation. Le processus décisionnel est décrit dans le référentiel, et indique les paliers de délégations qui sont repris dans le système d'information.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et déclassent les créances saines vers les créances douteuses en intégrant la notion de contagion au niveau d'un tiers. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties et est ajustée par les gestionnaires en fonction de l'évaluation de la perte finale.

Des tableaux de bord permettent de suivre la qualité des engagements et le respect des limites sur les risques de crédit. Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières.

4.3.2. Procédure règlementaire Bâle II

Les réunions trimestrielles du Comité des Contrôles et du Comité de Suivi des Risques garantissent l'identification des risques liés aux activités et leur prise en charge opérationnelle, au travers d'actions correctrices adaptées et détaillées.

Ces mesures et le suivi de leur réalisation font l'objet d'une validation par le Comité d'Audit et des Comptes qui se réunit chaque trimestre, et d'une information régulière au Conseil d'Administration de la Fédération.

Par ailleurs, un reporting réglementaire « Bâle II » sur les risques de crédits est effectué chaque trimestre auprès du Comité d'Audit et des Comptes.

En interne, les dirigeants du CMAG disposent ainsi d'une information complète et détaillée, à laquelle s'ajoute celle régulièrement diffusée par les instances centrales du Groupe, en particulier la C.N.C.M.

Au final, ce dispositif contribue au pilotage du CMAG et à la prise de décisions, tant pour la stratégie de développement que pour la maîtrise des risques.

4.4. Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (anciennement PCA)

Au CMAG, le PUPA « Points de vente » a été présenté aux directeurs le 05/02/2015 et au Conseil d'Administration le 10/03/2015. Il est accessible en ligne sur PIXIS.

En Août 2015, le PUPA a été déployé sur une journée à la Caisse de Saint-Martin suite au passage de la tempête Erika. Le scénario mis en place était celui portant sur « l'indisponibilité des hommes » suite au déclenchement de l'alerte rouge (Circulation interdite / Confinement). Aucun incident n'a été signalé. Les consignes ont été suivies et le retour à la normale s'est fait dès le lendemain.

Pour le CMAG, ce cas a servi de test au titre de l'année 2015.

Concernant le PUPA Métier (Siège), sa rédaction débutera au 1^{er} semestre 2016, pour une finalisation envisagée vers la fin de l'année.

4.5. Division des risques (plafonds et limites).

4.5.1. Limite relative au risque de taux.

La limite est fixée à 3 % de sensibilité du P.N.B à horizon 1 an avec intégration de la production nouvelle (scénario 4) et à 4 % de sensibilité du P.N.B à 2 ans avec le même scénario.

4.5.2. Limite relative au risque de liquidité.

Le niveau minimum de couverture des emplois par des ressources de durée au moins équivalente à 5 ans est de 95 %.

4.5.3. Limite de concentration unitaire sur les contreparties Corporate.

La limite est fixée dans l'esprit du règlement 93-05 relatif aux grands risques, exprimé en pourcentage des fonds propres réglementaires du groupe.

L'encours maximum pour les contreparties notées de A+ à C- est de 28 M€.

L'encours maximum pour les contreparties notées de D+ à D- est de 14 M€.

L'encours maximum pour les contreparties notées E est de 3 M€.

Au 31 décembre 2015, le total des engagements du Crédit Mutuel Antilles-Guyane était de 1 809 Millions d'euros.

4.6. Reporting de gestion de bilan.

4.6.1. Liquidité

Au 31/12/2015, les impasses en scénario de stress « Bâle III » affichent des excédents de liquidité sur l'échéancier, sauf de 1 mois à 2 mois et de 2 ans à 3 ans. Les seuils d'alerte, correspondant à des ratios de liquidité planchers (soit 90% de 3 mois à 5 ans, 88% à 6 ans et 86% à 7 ans), sont respectés sur toutes les périodes.

4.6.2. Impasse de taux statique

Au 31 décembre 2015, L'impasse taux fixe traduit un risque à la hausse des taux de 3 mois à 3 ans. De 1 mois à 2 mois et au-delà de 3 ans, elle est en risque à la baisse des taux. Entre 3 ans et 7 ans, les seuils d'alerte de 2 fois le PNB (soit 174 M€) sont respectés, sauf à 7ans où il s'élève à -2,3 fois le PNB (soit -198 M€).

L'impasse inflation, excédentaire en ressources dès le 6 mois, augmente sur tout l'échéancier.

4.6.3. Sensibilités du PNB

Pour une variation des taux de marché de 1% et de l'inflation de 0,33%, le CMAG affiche une sensibilité à la baisse des taux sur les deux premières années.

Selon le scénario de baisse de 1% des taux de marché et de 0,33% de l'inflation, la sensibilité relative au PNB prévisionnel est de -0,67% à 1 an et de -2,20% à 2 ans.

Les seuils d'alerte de risque (3% à 1 an et 4% à 2 ans) sont respectés.

4.6.4. Sensibilité Bâle II du banking book

La sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) à une hausse et à une baisse des taux de 2% atteint respectivement -10,55% et +3,43% des fonds propres réglementaires (tier 1&2), pour une limite Bâle II de 20%.

5. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives

5.1. Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement significatif, postérieur à la clôture des comptes de 2015.

5.2. Perspectives et évolutions

Le CMAG continuera son développement qui devra impérativement être maîtrisé et de qualité, tant pour les aspects commerciaux que financiers, sur la Martinique, Guadeloupe, Saint Martin et la Guyane.

L'accent au niveau du développement commercial continuera à être porté sur la Guadeloupe avec le maintien des moyens humains et financiers alloués à cet effet. La création d'un bureau C.M.E. Guadeloupe courant 2016, rattaché au C.M.E. Martinique dans un premier temps, permettra de compléter notre présence et notre offre bancaire sur ce territoire.

La commercialisation des produits Crédit Mutuel Protection Vol sur l'ensemble de nos quatre régions sera effective à compter d'avril 2016 avec le lancement de l'offre C.M.P.V. particulier et professionnel sur la Guyane.

La segmentation de la clientèle avec appétence Gestion de Patrimoine sera progressivement mise en place dans les Caisses, en démarrage sur la Martinique et Saint Martin.

Plus que jamais rencontrer l'ensemble de nos clients particuliers et professionnels sera la priorité de chaque collaboratrice et collaborateur en position commerciale afin de continuer à fidéliser et à équiper ces clients en portefeuille, l'utilisation systématique du fil de l'eau devra être une constante dans chaque Caisse Locale.

La recommandation et le parrainage continueront à être les fers de lance de notre développement commercial qui passera prioritairement par la poursuite de l'accroissement de l'activité crédit, une augmentation de la collecte de l'épargne bancaire et financière, et un équipement accru en assurance de biens et de personnes.

La poursuite de la maîtrise des risques sera également une constante forte durant cet exercice.

En application du règlement n° 94.03 du Comité de la réglementation Bancaire et Financière, le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège de la Fédération du C.M.A.G. - Rue du Professeur Raymond Garcin 97200 Fort de France.